

LE SCHEMA INTER REGIONAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
DES REGIONS DE BASSE NORMANDIE ET DE HAUTE NORMANDIE

---

L'élaboration du Schéma a été menée conjointement par les Régions de Haute et de Basse-Normandie en concertation étroite avec tous les partenaires, notamment institutionnels, conformément à la loi du 27 février 2002 dite « démocratie de proximité » qui a affirmé le rôle du Conseil régional comme coordonnateur dans la région des initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristiques.

Les deux Régions ont désigné la Région Haute-Normandie comme maître d'ouvrage de la procédure et la Région Haute-Normandie, par délibération en date du 24 septembre 2007, a donné mandat au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour le suivi et la mise en œuvre du marché.

Au terme de la procédure de consultation, c'est le cabinet Dodds Conseil qui a été retenu pour porter le marché d'étude en vue de l'élaboration du Schéma.

La prestation s'est déroulée en trois phases :

- le diagnostic de la situation de la Normandie ;
- la définition de la stratégie et des orientations communes à 10 ans ;
- l'élaboration détaillée du Schéma et sa déclinaison opérationnelle.

Au cours de l'automne 2008, une quinzaine d'ateliers ont réuni les professionnels, les associations et les collectivités pour réfléchir aux actions à entreprendre.

Pour coordonner les travaux, trois comités ont rassemblé les représentants de toutes les structures concernées :

**Un comité technique** restreint associant la Région Haute-Normandie, la Région Basse-Normandie et le Comité Régional de Tourisme, pour suivre les travaux sur le plan technique et pré-valider les rendus du prestataire ;

**Un comité consultatif**, pour information et consultation au cours des phases de la mission, de façon à alimenter la réflexion, composé, outre les membres du comité restreint, des principaux partenaires régionaux dont, tout particulièrement :

- Les deux Délégations Régionales au Tourisme,
- Les cinq Départements normands,
- Les cinq Comités Départementaux du Tourisme,
- La Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative,
- La Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques,
- Les représentants des réseaux consulaires.

**Un comité stratégique interrégional** composé des élus, Présidents de Régions et Vice-Présidents en charge du tourisme, Présidents des 5 Conseils Généraux, Président du Comité Régional de Tourisme, pour la validation de chacune des trois phases.

Les bases du Schéma, le diagnostic, les valeurs sur lesquelles reposent les actions envisagées et les grands axes de travail, ont été présentés le 18 mars 2009 devant 400 acteurs du tourisme réunis à Evreux pour les Etats généraux du tourisme.

Un comité technique élargi aux services des Départements et aux Comités Départementaux de tourisme s'est tenu en mai 2009 afin de préparer le document comportant l'ensemble des fiches opérationnelles. Le projet définitif a été soumis au comité stratégique inter régional le 5 juin 2009.

Le document a été présenté en Assemblée plénière le 19 juin en Basse Normandie et le 22 juin en Haute Normandie.

Les Régions consulteront les Conseils Economiques et Sociaux Régionaux et les Comités Départementaux du Tourisme conformément à la loi.

Le Schéma sera définitivement approuvé au cours de l'automne 2009 par les Régions et les premières actions seront mises en œuvre dès 2010.

Il vous est demandé de prendre acte de la procédure et du calendrier de mise en œuvre du SRDT.